

SAINT-HERBLAIN

VOUS AVEZ UN PROJET ?

- Financer votre permis de conduire ou un véhicule ?
- Suivre une formation ?
- Aménager votre logement... ?

VOUS DEVEZ FAIRE FACE À UN IMPRÉVU ?

- Réparer votre véhicule ?
 - Régler des frais de santé... ?
- et vous n'avez pas accès au prêt bancaire*

LE MICRO CRÉDIT SOCIAL

un prêt qui vous aide à rebondir

Information auprès du
Centre communal d'action sociale

02 28 25 27 58



Pour l'année 2011, la ville de Saint-Herblain souhaite favoriser le développement du micro crédit personnel comme vecteur d'insertion et comme outil de lutte contre l'exclusion financière.

Ainsi, le CCAS expérimente ce dispositif auprès de trois opérateurs : le Crédit Mutuel, le Crédit Municipal et Parcours confiance. Ceci permettra d'harmoniser l'offre de micro crédit sur le territoire et la rendra plus accessible aux Herblinois.

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT

- Montant de **300 € à 3 000 €***
- Durée de **3 à 36 mois**
- Taux d'intérêt de **3 % à 4 %** selon les opérateurs

* *Dérogation possible sur étude des dossiers*



Mentions obligatoires

Pour un prêt personnel de 2 000 euros sur 36 mois au taux débiteur annuel fixe : de 3,5%, 36 mensualités de 56,80 €, taux effectif global actuariel de 3,56 %. Montant total dû par l'emprunteur hors assurance facultative : 2 019,60 € pas de frais de dossier. Le coût mensuel de l'assurance facultative dépend des partenaires micro crédit, il s'ajoute à la mensualité.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire micro crédit du CCAS et après expiration du délai légal de rétractation).

Conditions tarifaires au 01/01/2011, susceptibles de variation

OBJET DU PRÊT

- **Pour financer un projet**
le permis de conduire, l'achat ou la réparation d'un véhicule, une formation...
- **Pour financer un équipement**
ménager, électroménager, un ordinateur...
- **Pour faire face à un imprévu**
régler des frais de santé, des frais d'obsèques...

Les besoins de trésorerie (découvert bancaire, rachat de crédit...) sont exclus du dispositif micro crédit.

CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER

- Résider à Saint-Herblain
- Être exclu des prêts bancaires classiques
- Être en capacité de rembourser un prêt

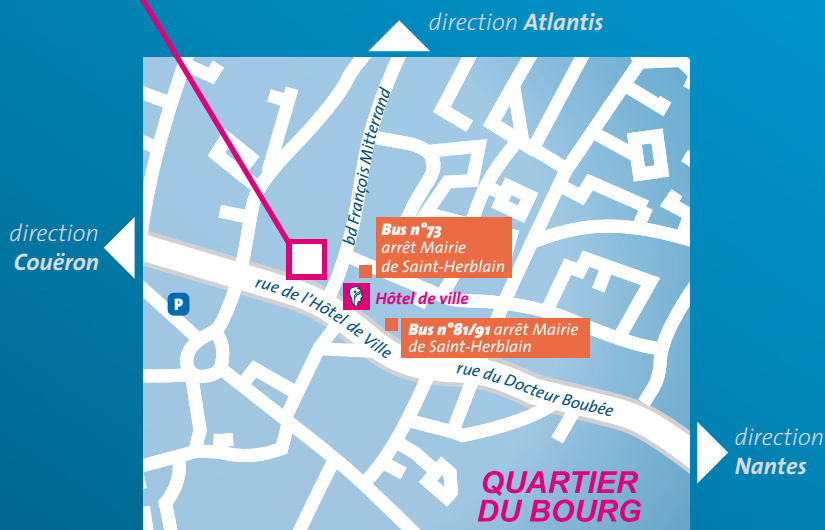
SI VOUS REMPLISSEZ TOUTES CES CONDITIONS

- Prenez contact avec la conseillère du Centre communal d'action sociale de Saint-Herblain au **02 28 25 27 58**
- Munissez-vous des documents suivants :
 - tous justificatifs de revenus, de charges
 - relevés bancaires
 - devis du projet à financer



**SI LE CRÉDIT VOUS EST ACCORDÉ,
VOUS BÉNÉFICIEREZ AUTOMATIQUEMENT
D'UN ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-HERBLAIN
14 rue de l'Hôtel de Ville 44800 Saint-Herblain



www.saint-herblain.fr

LES PARTENAIRES



Crédit Municipal de Nantes



Parcours confiance
La Caisse d'Épargne



Crédit Mutuel



La Caisse des Dépôts
et Consignations



La ville de Saint-Herblain

